## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

AVIS
RELATIF À L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS
CONCERNES PAR LA DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS
FINANÇANT DES ACTIONS
CONDUITES PAR INTERVINS SUD-EST (IVSE)

L'interprofession Intervins Sud-Est (IVSE) a demandé l'extension de l'avenant à l'accord interprofessionnel triennal 2022-2024.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'avenant en question.

Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'avenant figurent dans l'annexe au présent avis et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

- soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo -boissons-alcoolisees.dgpe@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « IVSE 2023 » ;
- soit par écrit à l'adresse suivante : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises Service du développement des filières et de l'emploi Sous-direction des filières agroalimentaires Bureau du vin et autres boissons 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.

Organisation interprofessionnelle : Intervins sud-est	
Période 1 <sup>er</sup> janvier 2023-31 décembre 2023	
I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations interprofessionnelles (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :	Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés 1 341 000€
a) connaissance de la production et des marchés Objet et description de la ou les action(s) : informations statistiques Saisies des DRM, analyses des données Consolidation des saisies des contrats d'achats Plateforme Web Système informatique servant à consolider les données et établir des tableaux de bord	153 000 €
<u>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</u> Objet et description de la  ou les action(s) :	
<u>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</u> Objet et description de la  ou les action(s) :	
<u>d) commercialisation ;</u> Objet et description de la ou les action(s) :	
<u>e) protection de l'environnement ;</u> Objet et description de la  ou les action(s) :	
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production ; Valorisation de l'image des dénominations de la compétence d'interVINS sud-est en France et à l'export Objet et description de la ou les action(s) : Campagne d'Affichage Relations Presse France & Export Digital Radio Salon/Evementiel France & export	910 900 €
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques; Objet et description de la ou les action(s): Cotisation AIDV Relations France Relations Union Européenne Autre Actions Communes Cotisation Vin et Société	152 000€
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles <u>utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</u> Objet et description de la ou les action(s):	
i) études visant à améliorer la qualité des produits; Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité Prélèvement en circuit GMS et cavistes Organisation de dégustations	54 300 €
j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;  Objet et description de la ou les action(s) : abondement au plan national contre le dépérissement du vignoble	70 800 €
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage; Objet et description de la ou les action(s):	

m) santé animale, de santé végétale ou de se	auritá az-	itaina des	lina a a fa	
Objet et description de la ou les action(s) :	curite san	<u>itaire aes ai</u>	iments;	
<u>n) gestion des sous-produits.</u> Objet et description de la  ou les action(s) :		,,,,,,		
II – Modalités de financement par les contrib	utions des	acteurs co	ncernés	
(fait générateur, taux de CVO, répartition des échéant, opérateur qui supporte le paiement, Fait générateur : sorties de chais Taux de CVO :	appellatio	ons par grou	ıpe le cas	
dénominations		cotisati on R&D	montant total HT des cotisation s par HL	
I.G.P. Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05€	0,04	1,09 €	
I.G.P. Ardèche	1,05€	0,04	1,09 €	
I.G.P. Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	0,74 €	
I.G.P. Drôme	0,70€	0,04	0,74 €	
I.G.P. Collines Rhodaniennes	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Drôme - Comté de Grignan	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Coteaux de Baronnies	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Drôme - Coteaux de Montélimar	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Pays des Bouches du Rhône - Terre de Camargue	0,70€	0,04	0,74 €	
I.G.P. Alpilles	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. du Vaucluse	0,70€	0,04	0,74 €	
I.G.P. Vaucluse - Principauté d'Orange	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Vaucluse - Aigues	0,70€	0,04	0,74€	
I.G.P. Méditerranée	1,26€	0,04	1,30€	
I.G.P. Méditerranée - Comté de Grignan	1,26€	0,04	1,30€	
I.G.P. Méditerranée - Coteaux de Montélimar	1,26€	0,04	1,30€	
alement supporté par le producteur artager pour toutes les sorties sous DAA DAE	pour moit	tié par le né	gociant	
ignatures du président de l'organisation interp es organisations membres de l'organisation in	orofession	nelle ou de		Jean Claude Pellegrin, Président d'Intervins Sud Est
Rojer Ravoine, Vice prés	Sdeut			1 Alamo

Maison des Agriculteurs 22 avenue Henri Pontier

13626 Aix-en-Provence Cedex 1 Tél: 04 90 42 90 04

SIRET 513 558 494 00020 - APE9499 Z
TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR 50 513 558 494
MSII : contact@intervine-sudest.org



## **AVENANT 4 PORTANT SUR LE MONTANT DES COTISATIONS 2023**

Veuillez trouver ci-joint les taux de cotisations interprofessionnelles. Ceux-ci prennent effet au 1er janvier jusqu'au 31 décembre 2023.

Suite aux décisions votées en assemblée générale du 25 novembre 2022, les administrateurs et délégués d'Intervins Sud Est se sont prononcés pour une augmentation de la cotisation de la dénomination IGP Méditerranée qui sera exclusivement dédiée à la communication. Les taux des autres dénominations restent inchangés.

## **MONTANT DES COTISATIONS 2023**

DENOMINATIONS		Cotisation R&D	Montant total HT des cotisations par HL
I.G.P Ardèche et mention territoriale Ardèche Coteaux de l'Ardèche	1,05 €	0,04	1,09 €
I.G.P Comtés Rhodaniens	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Drôme et mentions territoriales Comté de Grignan, Coteaux de Montélimar	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Collines Rhodaniennes	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Coteaux de Baronnies	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Pays des Bouches du Rhône et mention territoriale Terre de Camargue	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Alpilles	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Vaucluse et mentions territoriales Principauté d'Orange, Pays d'Aigues	0,70 €	0,04	0,74 €
I.G.P Méditerranée et mentions territoriales Comté de Grignan, Coteaux de Montélimar	1,26 €	0,04	1,30 €

Fait à Aix en Provence, le 21 décembre 2022

Jean Claude Pellegrin

Président d'Intervins Sud Est

Roger Ravoire

Vice - Président d'Intervins Sud Est